

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Délibération 39328-2023-50

Séance du 27 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois,

Le lundi 27 novembre à 19 h 30, le Conseil municipal de la commune de Meussia s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Meussia, sous la présidence de Madame TISSOT Isabelle, Maire, sur la convocation en date du 21 novembre 2023 qui a été adressée par mail le 21 novembre 2023.

Présents : Isabelle TISSOT, Maxime BALLAUD, Yann ROTA, Sylvie LEFEBVRE Thierry JANIER-DUBRY, Bertrand MONOT, Céline COLAS, Yann PATULA, Gilbert CERUTTI (9)

Excusés : Cédric CHARRIERE donne procuration à Isabelle TISSOT (1)

Nombre de membres en exercice : 10

Date de convocation : 21/11/2023

Nombre de membres présents : 9

Date de l'affichage : 28/11/2023

Nombre de membres votants : 9 + 1 = 10

Secrétaire de séance : Thierry JANIER-DUBRY

Objet : délibération du quart

Préalablement au vote du budget primitif 2024, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2023.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1er trimestre 2023, le conseil municipal peut en vertu de l'article L 1612-1 du Code des Collectivités territoriales, autoriser le maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2023 comme inscrit ci-dessous :

Libellé	BP 2023 en euros	Quart des crédits en euros
Chapitre 2151/21	11 000	2 750
Chapitre 21828/21	2 000	500
Chapitre 2117/21	5066.78	1 266.70
Chapitre 21351/21	27 000	6 750
Chapitre 2152/21	216 000	54 000
Chapitre 2031/20	9 000	2 250
Chapitre 2158/21	5000	1250
Chapitre 238/23	2 000	500

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

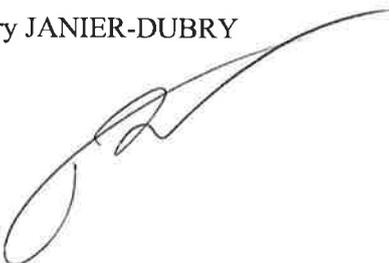
- Décide d'autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement 2024 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif 2024.

Ainsi délibéré le 27 novembre 2023, pour expédition conforme.

Délibération 39328-2023-50 adoptée à l'unanimité

Le secrétaire de séance,

Thierry JANIER-DUBRY



Le Maire,

Isabelle TISSOT

